

Compte rendu de la réunion de la commission « Vie du village » du 21 mai 2014

Membres de la Commission présents :

Grégoire GILLE, maire,
Georges DORMOY, 1^{er} adjoint, président de la commission,
Yannick SIRJEAN, conseiller municipal,
Cédric VERNIER, conseiller municipal,
Sandrine BALLAY, conseillère municipale,
Fabien BOUCHE, membre hors conseil,
Roberte GUIGNARD, membre hors conseil,
Matthieu GUILLIER, membre hors conseil.

Excusés :

André CUENOT, conseiller municipal,
Jean-Louis DIETRICH, membre hors conseil,
Sébastien HAAS, membre hors conseil.

La réunion débute à 20h00.

M. le Maire installe dans un premier temps la commission nouvellement créée, et rappelle à cette occasion son fonctionnement et ses prérogatives :

- la commission « Vie du Village » est composée de 4 membres issus du conseil municipal et de 4 membres hors conseil. Elle est présidée par le 1^{er} adjoint,
- la fréquence de ses réunions est trimestrielle ; elle pourra se réunir plus souvent en tant que de besoin, voire mettre en place des sous-commissions qui aborderont des sujets particuliers dans le cadre de ses prérogatives,
- ses domaines d'intervention sont la gestion des services mis à disposition de la population, ainsi que le fleurissement de la commune,
- la commission propose donc au conseil municipal des dispositions qu'elle aura pu étudier lors de ses séances de travail, dans le but de faciliter la gestion et d'améliorer les services. C'est au conseil municipal que reviendra la décision qu'il prendra sur la base des rapports qui lui seront faits par le Président de la commission.

L'ordre du jour communiqué avec la convocation est le suivant :

- Fleurissement : mise en place d'une sous-commission, définition d'un objectif pluriannuel de fleurissement du village, implication de la population, lancement de la campagne 2014,
- Gestion de la salle de convivialité : évolution du règlement intérieur suite à retour d'expérience de la 1^{ère} année de fonctionnement, mise en place de dispositions et mesures spécifiques pour réduire la nuisance sonore,
- Gestion de l'aire de compostage : finalisation du mode de fonctionnement, préparation de la réunion publique de calage de ce nouveau service.

1. Fleurissement :

Un débat est lancé sur les actions à mener pour le fleurissement du village. 2 démarches complémentaires peuvent être menées :

- le fleurissement des lieux publics, avec à terme une inscription de la commune dans le cadre des villages fleuris (si elle est retenue, cette démarche prend dans tous les cas plusieurs années),
- l'organisation d'un concours communal des maisons fleuries, de manière à susciter et à récompenser le fleurissement des particuliers.

Vu l'avancement de la saison, il est décidé de poursuivre cette réflexion pour pouvoir prendre des dispositions appropriées d'ici l'automne (et donc engager en fin d'année les démarches nécessaires pour la saison 2015), et de lancer un fleurissement « ciblé » pour 2014.

Donc, dans un premier temps et d'ici début juin, le fleurissement des fontaines et de la place de la mairie est retenu, sachant que la mise en place d'une platebande devant la Récré est en cours de finalisation.

Le budget habituel pour le fleurissement est de l'ordre de 200 €.

- Yannick SIRJEAN doit identifier le besoin en fleurs et le transmettra à Georges DORMOY par mail,
- les achats des fleurs seront réalisés le samedi 31 mai 2014 : rendez-vous est pris devant chez Fabien BOUCHE à 9h00 (participants : Fabien BOUCHE, Sandrine BALLAY, Cédric VERNIER, Yannick SIRJEAN et Georges DORMOY),
- la mise en pots sera également réalisée samedi 31/05/2014,
- l'étude de l'aménagement des entrées du village doit être menée pour cet automne.

2. Gestion de la salle de convivialité :

Cela fait maintenant un an que la Récré est en service. Fort de ce retour d'expérience, il est décidé de mettre en place une sous-commission qui aura pour mission :

- la refonte nécessaire du règlement intérieur de la salle,
- la prise en compte et la prévention des nuisances sonores éventuelles pour les riverains,
- l'optimisation des rangements,
- la gestion des consommables, de la vaisselle mise à disposition,...
- la mise en œuvre d'un lien régulier avec l'agent chargée de l'entretien (suivi – amélioration).

La sous-commission sera composée des membres suivants :

- Georges DORMOY,
 - Sébastien HAAS,
 -
 -
 -
- } à compléter

A définir : une date pour l'analyse qui doit être menée rapidement.

3. Gestion de l'aire de compostage :

Ce nouveau service est en place depuis la fin de l'hiver. Un grillage a été installé, il délimite une zone d'environ 400 m², et 2 entrées permettent un cheminement aisé sur la zone. Les branchages sont déposés sur un côté, en attente de broyage, les résidus de tontes le sont sur l'autre côté, et des panneaux annoncent cette organisation. En quelques semaines, ce sont plus de 100 m³ de branchages qui ont été accumulés, démontrant tout l'intérêt de ce nouveau service offert à la population.

Le 2 mai, une opération de broyage a été organisée avec le broyeur mis à disposition par le SYTEVOM : 5 heures de broyage, à 4 personnes, ont été nécessaires pour venir à bout du tas de branchages. Le coût de l'opération se résume donc de la manière suivante :

- 2 allers-retours Trémoins-Esprels pour aller chercher et ramener le broyeur,
- un plein de 22 litres d'essence pour le fonctionnement du broyeur,
- 4 personnes disponibles pendant une « grosse » demi-journée, soit 20 heures de travail.

Pour optimiser ce coût, le recours au bénévolat est indispensable : il sera donc proposé aux utilisateurs du service de participer ponctuellement aux opérations de gestion de l'aire de compostage (pour le broyage, mais aussi pour le retournement du tas de compost lorsque nécessaire).

Au niveau de la gestion de la zone lors des dépôts, il ne semble pas nécessaire de maintenir un cadenas sur les chaînes qui délimitent les entrées : ils seront donc retirés prochainement, pour essai.

D'autre part, il restera à réaliser les aménagements suivants :

- plantation d'une haie à l'automne,
- enlèvement et rangement des pierres de parement dès que possible (opération à planifier rapidement).

M. le Maire informe la commission qu'il a été sollicité par une association héricourtoise d'aide à la personne, pour éventuellement venir déposer de l'herbe et des branchages. Actuellement, cette association qui réalise des travaux de jardinage chez des particuliers doit déposer les résidus de tonte à la déchetterie, ce qui lui génère une charge financière. L'association est disposée à participer aux opérations de broyage si la commune décide de lui ouvrir son service. A l'issue du débat, il ressort que cette proposition doit être quantifiée (volumétrie prévisionnelle) et que ce service doit être ponctuel (dans l'attente d'une solution pérenne) pour pouvoir être mise en œuvre.

Pour terminer sur le point « aire de compostage », M. le Maire informe la commission qu'une réunion publique est prévue le lundi 16 juin à 20h à la Récré pour faire un retour de l'expérience de ces derniers mois. Il sera également abordé les problématiques liées au tri sélectif au porte-à-porte et la mise en place de la redevance incitative.

4. Gestion du cimetière

Bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour, M. le Maire informe la commission que la réalisation préalable de travaux d'aménagement du cimetière est nécessaire pour mettre ensuite en œuvre un nouveau règlement et l'organisation de concessions qui sont absentes sur le village depuis les années 1930.

Or, les travaux prévus au budget 2014 vont pouvoir être engagés très prochainement, dans la mesure où les demandes de subventions sont revenues avec avis favorables (DETR pour 20 % de la dépense et Réserve Parlementaire pour 35 % de la dépense).

Ce point sera donc abordé lors de la réunion prévue à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le 1^{er} Adjoint,
Georges DORMOY